

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **12 août 2019**, à 20 h, à la sacristie de l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale, à L'Avenir.

Monsieur le maire Jean Parenteau préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 2 Julie Gagnon	Siège No 4 Mike Drouin
	Siège No 5 Michel Bélisle

Le conseiller Pierre Lavallée est absent.
Le conseiller François Fréchette est absent.
Le conseiller Martin Bahl est absent.

Est également présente
Suzie Lemire, directrice générale — secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Jean Parenteau constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

R 2019-08-197

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



ORDRE DU JOUR
Séance du 12 août 2019

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal - séance du 8 juillet 2019

Conseil

Administration

- 4 Adoption des comptes à payer - Juillet 2019
- 5 Adoption règl. 744-19 - Autorisant la modification numéro 3 à l'entente portant sur l'établissement d'une Cour municipale commune
- Adoption règl. 745-19 - Décrétant une dépense et un emprunt au montant de 363 602 \$ pour la construction d'un égout domestique et la réalisation de travaux de voirie pour un développement domiciliaire
- 6
- 7 Service juridique pour l'année 2020
- 8 Collecte de produits électroniques - ARPE Québec - Ristourne

Sécurité incendie

- 9 Vente appareils respiratoires - Annulation de résolution

Voirie

- 10 Nettoyage fossé et accotement route Beaulac
- 11 Débroussaillage 2019
- 12 Travaux ponceaux
- 13 Correction - ponceau 6e rang
- 14 Achat ordinateur portable

Hygiène du milieu

- 15 OMH - Budget 2019

Urbanisme et zonage

Loisirs et culture

- 16 Halloween

Général

Varia :

- 17 **Correspondance**
- 18 **Période à l'assistance**
- 19 **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2019-08-198

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 8 JUILLET 2019

Il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2019, tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CONSEIL

ADMINISTRATION

R 2019-08-199

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – JUILLET 2019

Il est proposé par le conseiller Mike Drouin, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu d'approuver les comptes à payer du mois de juillet 2019, tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2019-08-200

5. ADOPTION RÉGL. 744-19 – AUTORISANT LA MODIFICATION NUMÉRO 3 À L'ENTENTE PORTANT SUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE COUR MUNICIPALE COMMUNE

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville désire se prévaloir des dispositions de l'article 24 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q. c-72.01) pour modifier l'entente relative à la Cour municipale ;

ATTENDU QU'UN avis de motion et présentation du projet de règlement 744-19 a été donné lors de la séance du Conseil tenue le 8 juillet 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mike Drouin, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu d'adopter le règlement d'amendement no. 744-19 autorisant la modification numéro 3 à l'entente portant sur l'établissement d'une Cour municipale commune par l'extension de la compétence de la Cour municipale de Drummondville et que le conseil décrète ce qui suit :

1. La Municipalité de L'Avenir autorise la modification numéro 3 à l'entente portant sur l'établissement d'une Cour municipale commune par l'extension de la compétence de la Cour municipale de Drummondville. Cette modification est annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante ;
2. Le maire, Jean Parenteau, et la directrice générale/secrétaire-trésorière, Suzie Lemire, sont autorisés à signer ladite modification ;
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

R 2019-08-201

6. ADOPTION RÉGL. 745-19 - DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 363 602 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN ÉGOUT DOMESTIQUE ET LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE POUR UN DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE

ATTENDU QU'un avis de motion du Règlement numéro 745-19 décrétant un emprunt au montant de 363 602 \$ pour la construction d'un égout domestique et la réalisation de travaux de voirie pour un développement domiciliaire a été donné le 8 juillet 2019 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé lors de même séance du 8 juillet 2019 ;

ATTENDU QUE des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le « *Règlement numéro 745-19 décrétant un emprunt au montant de 363 602 \$ pour la construction d'un égout domestique et la réalisation de travaux de voirie pour un développement domiciliaire* ».

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante :

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 745-19 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 363 602 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN ÉGOUT DOMESTIQUE ET LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE POUR UN DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Avenir veut effectuer des travaux pour la construction d'un égout domestique et la réalisation de travaux de voirie pour un nouveau développement domiciliaire sur son territoire ;

ATTENDU QUE le coût des travaux est estimé à 363 602 \$ incluant les frais incidents ;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Avenir n'a pas les fonds requis pour acquitter le coût des dépenses occasionnées par ces travaux ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1061 du Code municipal du Québec, la Municipalité peut procéder par la voie d'un règlement d'emprunt qui ne requiert que l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation puisqu'il s'agit de travaux d'égout et de voirie dont les coûts seront remboursés à même les revenus généraux de la Municipalité ;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné à la séance du conseil du 8 juillet 2019 et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu que le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 OBJET DU RÈGLEMENT

Le conseil municipal de la Municipalité de L'Avenir décrète des travaux de construction d'un égout domestique et la réalisation de travaux de voirie pour un nouveau développement domiciliaire sur son territoire au coût de 363 602 \$, comprenant les frais incidents, tel qu'il appert de l'estimation préliminaire des coûts préparée par l'ingénieur Jean Beauchesne de la firme WSP, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme Annexe " A ".

ARTICLE 3 MONTANT DE LA DÉPENSE

Le conseil municipal de la Municipalité de L'Avenir décrète une dépense n'excédant pas 363 602 \$ pour la construction d'un égout domestique et la réalisation de travaux de voirie pour un nouveau développement domiciliaire sur son territoire selon l'estimation des coûts déjà produite en Annexe " A ".

ARTICLE 4 EMPRUNT

Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées au présent règlement, soit une somme n'excédant pas 363 602 \$, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 363 602 \$ sur une période de 15 ans.

ARTICLE 5 AFFECTATION ANNUELLE D'UNE PORTION DES REVENUS GÉNÉRAUX

Le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du Code municipal du Québec.

ARTICLE 6 AFFECTATION D'UNE SUBVENTION

Le conseil de la Municipalité de L'Avenir affecte à la réduction de l'emprunt toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée à l'article 3 du présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7 AFFECTATION INSUFFISANTE

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée dans le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avèrerait insuffisante.

ARTICLE 8 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

R 2019-08-202

7. SERVICE JURIDIQUE POUR L'ANNÉE 2020

ATTENDU QUE le cabinet Therrien Couture s.e.n.c.r.l. a présenté à la Municipalité une offre de services professionnels pour l'année 2020 ;

ATTENDU QUE cette offre répond aux besoins de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par la conseillère Julie Gagnon résolu d'autoriser que la Municipalité de L'Avenir accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture s.e.n.c.r.l., pour l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2019-08-203

8. COLLECTE DE PRODUITS ÉLECTRONIQUES – ARPE QUÉBEC - RISTOURNE

ATTENDU la collecte de produits électroniques ayant eue lieu le 8 juin dernier ;

ATTENDU QUE l'organisme Partenaire 12-18 s'est chargé d'accueillir les gens lors de la journée de collecte ;

ATTENDU QUE suite à la collecte, avec le nombre de produits électroniques amassés, ARPE-Québec remettra une ristourne de 106.92 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu que la Municipalité remettre un montant de 106.92\$, correspondant à la ristourne d'ARPE- Québec, à Partenaire 12-18 pour la collection de produits électroniques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SÉCURITÉ INCENDIE

R 2019-08-204

9. VENTE APPAREILS RESPIRATOIRES – ANNULATION DE RÉOLUTION

ATTENDU la résolution R 2019-07-188 concernant la vente d'appareils respiratoires ;

ATTENDU QUE ces appareils respiratoires n'étant plus aux normes, le conseil souhaite annuler la résolution pour des raisons de sécurité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu d'annuler la résolution R 2019-07-188 et de ne pas vendre les appareils respiratoires à des particuliers.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

VOIRIE

R 2019-08-205

10. NETTOYAGE FOSSÉ ET ACCOTEMENT ROUTE BEAULAC

ATTENDU QUE des travaux de nettoyage de fossés et d'accotement sont effectués sur la route Beaulac ;

ATTENDU le montant des travaux estimés à 2 220 \$ pour le temps de pelle mécanique ainsi que le remplacement d'un ponceau ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mike Drouin, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'autoriser les travaux de nettoyage de fossés et d'accotement sur la route Beaulac pour un montant des travaux estimés à 2 220 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2019-08-206

11. DÉBROUSSAILLAGE 2019

ATTENDU QUE les travaux de débroussaillage sont à effectuer ;

ATTENDU l'offre de service de l'entreprise Bailey à 100 \$ de l'heure ;

ATTENDU QUE les travaux sont estimés d'environ 100 heures ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu d'autoriser les travaux de débroussaillage pour environ 100 heures par l'entreprise Bailey.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2019-08-207

12. TRAVAUX PONCEAUX

ATTENDU QUE des ponceaux ont été déplacés par le gel/dégel et qu'il y a lieu de faire des travaux afin de corriger la situation ;

ATTENDU QUE les travaux sont estimés à un montant de 2 240\$ pour le temps de pelle, la pierre ainsi que la désinstallation et réinstallation des glissières ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu d'autoriser les travaux de correction de ponceaux pour un montant estimé de 2 240\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2019-08-208

13. CORRECTION – PONCEAU 6^E RANG

ATTENDU QUE des corrections sont à apporter à un ponceau sur le 6^e rang afin régler un problème d'érosion lors de forte pluie ;

ATTENDU le montant estimé à 4 330\$ pour le temps de pelle et de l'enrochement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu d'autoriser les travaux de correction d'un ponceau sur le 6^e rang pour un montant estimé de 4 330\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2019-08-209

14. ACHAT ORDINATEUR PORTABLE

ATTENDU QUE depuis le départ du préventionniste, la directrice de voirie utilise l'ordinateur portable du service incendie ;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire l'achat d'un ordinateur portable pour la voirie depuis l'entrée en poste d'un préventionniste ;

ATTENDU QU'un montant de 1 400\$ est nécessaire pour l'achat d'un ordinateur et d'une licence Ms Office;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mike Drouin, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu d'autoriser l'achat d'un ordinateur portable pour la directrice de voirie au montant de 1 400\$. Il est aussi résolu d'affecter le surplus accumulé du montant de la dépense.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

HYGIÈNE DU MILIEU

R 2019-08-210

15. OMH – BUDGET 2019

ATTENDU le dépôt du budget de l'OMH (Office municipal d'habitation) 2019 ;

ATTENDU QUE selon le budget présenté, la contribution municipale de 2019 est de 963 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu d'accepter le budget 2019 déposé par l'OMH. Il est aussi résolu de verser le montant de 963 \$ à l'OMH pour l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

URBANISME ET ZONAGE

LOISIRS ET CULTURE

R 2019-08-211

16. HALLOWEEN

ATTENDU QUE la municipalité souhaite souligner l'Halloween en organisant un évènement semblable à l'année dernière ;

ATTENDU QU'il y a lieu de rendre disponible un montant de 400\$ prévu au budget 2019 pour l'organisation de l'évènement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu de rendre disponible un montant de 400\$ pour l'organisation d'un évènement pour l'Halloween.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

GÉNÉRAL

VARIA

17. CORRESPONDANCE

Un tableau résumé des correspondances reçues durant le mois de juillet 2019 est remis à tous les conseillers.

18. PÉRIODE À L'ASSISTANCE

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

R 2019-08-212

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon de lever la séance à **20 heures 35 minutes**.

Jean Parenteau
Maire

Suzie Lemire
directrice générale –
Secrétaire-trésorière

Je, Jean Parenteau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 9 septembre 2019.

	Description	Solde
Eurofins Environex	Analyse TEU (17/06)	123,17 \$
Eurofins Environex	Analyse EP (09/07)	30,52 \$
Vertisoft inc	394-2422 - Juillet 2019	126,91 \$
Vertisoft inc	Frais pour modification message vacances	43,49 \$
8086923 Canada inc	Location de site - Aout 2019	352,16 \$
Alcide Mini-mécanique	Nouvelle débroussailleuse	548,36 \$
Alcide Mini-mécanique	Lame 4 dents et huile - Tracteur à gazon	32,13 \$

Transport SS	Eau	17,00 \$
Transport SS	Eau	14,00 \$
Transport SS	Eau	58,00 \$
Vanier Isabelle	Système ventilation - Usine d'épuration	590,92 \$
Vanier Isabelle	Essence camionnette	151,67 \$
Vanier Isabelle	Essence camionnette	192,36 \$
Bell Mobilite	313-3150 / 475-5374 / 7111 / 7150 - Juillet 2019	176,65 \$
Bell Canada	394-3032 du 16/07/19 au 15/08/19	82,14 \$
Kubota Drummondville	Réparation tracteur à gazon	203,64 \$
Carrieres PCM Inc.	Rechargement 1er - 2e - 6e - 7e - 8e et Demanche	1 371,66 \$
Bourgault & Fils inc	Sortie St-Hyacinthe - Camp de jour	384,88 \$
CMP Mayer Inc.	R2019-07-187 Lance, poignée lance, lampe	2 551,29 \$
ÉdenAir Distribution inc	Nettoyage thermopompe - 549, rue Principale	171,31 \$
Commission scolaire des Chênes	R2018-02-041 Formation pompier (5 et 6/6)	3 250,00 \$
Commission scolaire des Chênes	Fibre optique - Juillet 2019	257,06 \$
La Coop des Montérégiennes	Bouche fuite, peinture aérosol, round up	84,90 \$
La Coop des Montérégiennes	Écrou, vis, peinture, rondelle - Loisirs	13,33 \$
Mathieu Dufort	Remboursement achat - Camp de jour	113,24 \$
Demanche équipements agricoles	Tube aluminium - Point d'eau	166,71 \$
Electro Systeme Inc.	Connecter moteur ventilation - TEU	148,22 \$
Entreprise Ployard Ltee	Enlever et réinstaller glissière - 1er Rang	1 319,64 \$
Hydro Québec	Bureau du 16/08/19 au 16/07/19	382,49 \$
Hydro Québec	Gloriette du 16/08/19 au 16/07/19	31,69 \$
Hydro Québec	Salle des Loisirs du 17/08/19 au 17/07/19	334,35 \$
Hydro Québec	Garage municipal du 17/08/19 au 17/07/19	681,89 \$
Hydro Québec	Lumières de rues - Juillet 2019	513,93 \$
Location Lamarche	Location scie béton - Préparation rapiéçage	134,06 \$
Location Lamarche	R2019-07-192 Location plaque - Ponceau 4e Rang	139,81 \$
Machinerie C & H inc	Pivot - Tracteur	26,53 \$
Therrien, Couture avocats SENCRL	Honoraires juridiques - ND: 812-1307-001	1 882,72 \$
Therrien, Couture avocats SENCRL	Honoraires juridiques - ND 812-1307-080	453,14 \$
Therrien, Couture avocats SENCRL	Honoraires juridiques - ND 812-1307-081	448,40 \$
Therrien, Couture avocats SENCRL	Honoraires juridiques - ND 812-1307-076	362,17 \$
Therrien, Couture avocats SENCRL	Honoraires juridiques - ND 812-1307-079	362,17 \$
Mécanique Giguère & Fils inc	Inspection préventive - Mack blanc	1 046,62 \$
Mécanique Giguère & Fils inc	Ajuster frein, vérifier lumières - Mack rouge	639,76 \$
Megaburo	Lecture de compteur (269174 à 274304)	86,12 \$
Megaburo	Papier photocopieur, recharge stylo	308,58 \$
Megaburo	Lecture de compteur (274304 à 275215)	15,30 \$
Cogeco Connexion inc	394-2741 du 13/07/19 au 12/08/19	68,87 \$
MRC Drummond	Contribution programme PAIR - 2019	300,00 \$
Peinture Préfontaine inc	Peinture pour ligne terrain soccer	212,47 \$
Pépinière L'Avenir inc	Fleurs annuelles	36,17 \$
Petite Caisse	Petite caisse - Conseil d'aout 2019	203,05 \$
Pro Services L'Avenir inc	Travaux de pelle (Demanche, 6e, 7e, 8e, McGiveney)	689,85 \$
Pro Services L'Avenir inc	Travaux de pelle 1er Rang	632,36 \$
Info Page	Fréquence numérique - Aout 2019	229,36 \$

Le Spécialiste du Ponceau inc	R2019-07-192 Remplacer ponceau 4e et Ployart	3 567,80 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Problème de fil coupé - Mack blanc	186,46 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Bearing strap kit - Mack blanc	11,51 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Pièces générales - Mack blanc	195,89 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Bearing carrier, spring brake, arm - Mack blanc	275,06 \$
Usinage M.C. inc	Réparation - Mack blanc	112,11 \$
Usinage M.C. inc	Rack matériel - Garage	151,36 \$
Centre TS	Pantalons - Jean-Guy Pépin	74,23 \$
Lafond Carol Ann	Remboursement achat - Camp de jour	201,39 \$
La Recharge	Cartouches imprimante	464,91 \$
Précourt Olivier	R2018-09-238 Contrat TEU - Juillet 2019	1 494,68 \$
Ville de Drummondville	Ajustement entraide incendie LAVI20190519	(52,50 \$)
Ville de Drummondville	Temps de cour - constats d'infraction	126,69 \$
Pinault Line	Déplacement caisse - Juillet 2019	37,80 \$
Mailloux Gilles	Déplacement urbaniste - Mai à juillet 2019	57,12 \$
SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER		29 701,73 \$

Fournisseur	Description	Montant
Aéro-Feu	Nouveaux appareils respiratoires	96 766,41 \$
ADMQ	Colloque ADMQ 0 Zone Centre du Québec	125,00 \$
Paméla Leclerc	Subvention couche lavable	194,10 \$
Mélissa Desmarais	Subvention couche lavable	127,38 \$
Jacques Fréchette	Réparation cimetièrre protestant	261,00 \$
EKÇA SAUTE INC	Sortie de camp de jour - 12 juillet	584,07 \$
Construction Marcel Hébert	R2019-06-164 Remplacer porte - Salle des Loisirs	543,54 \$
Équipement sanitaire Drummond inc	Papier de toilette - Camp de jour	43,12 \$
Hydro Québec	Lumières de rues - Juin 2019	497,42 \$
Therrien, Couture avocats SENCRL	Honoraires professionnels NO 812-1307-077	464,03 \$
Therrien, Couture avocats SENCRL	Honoraires professionnels NO 812-1307-078	362,17 \$
Tessier Récré-Parc	R2019-05-141 Remplacement décalques - Jeux d'eau	941,65 \$
MRC Drummond	R2019-01-007 Quote part 2019	6 306,60 \$
MRC Drummond	Ajustement cotisation chambre de commerce	21,00 \$
Evolution Jeunesse	Activité Monstres Nouvelle France - Camp de jour	316,18 \$
R.G.M.R. Bas St-François	R2019-01-007 Quote part 2019	8 383,11 \$
Info Page	Fréquence numérique - Juillet 2019	229,36 \$
Lafond Carol Ann	Matériel camp de jour	106,98 \$
Lafond Carol Ann	Matériel camp de jour	249,74 \$
Lafond Carol Ann	R2017-12-322 Contribution utilisation cellulaire	50,00 \$
Lafond Carol Ann	Matériel camp de jour	110,01 \$
Lemire Suzie	Achat timbres	103,48 \$
Lemire Suzie	R2018-12-308 Contribution utilisation cellulaire	50,00 \$
SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES		116 836,35 \$

SALAIRES JUILLET 2019	
Salaires nets juillet 2019	27 884,39 \$
Remises provinciales juillet 2019	7 019,92 \$
Remises fédérales juillet 2019	2 681,95 \$
SOUS-TOTAL SALAIRES JUILLET 2019	37 586,26 \$
SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER JUILLET 19	29 701,73 \$
SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES JUILLET 19	116 836,35 \$
TOTAL COMPTES À PAYER JUILLET 2019	184 124,34 \$